

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES ALLOIS

## Registre des délibérations du Comité Syndical

### 04 - Délibération en date du 28/09/2020 concernant des demandes de subventions pour le renouvellement de réseaux fuyards sur l'exercice 2021 :

Le Comité Syndical du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Allois s'est réuni à la mairie de La Geneytouse le 28 septembre 2020, à 19H30 suivant convocation en date du 23 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Olivier LABREGERE.

**Présents** : MM LABREGERE Olivier, DESROCHE Roger, GRENIER Christian, LEMARCHAND Frédéric, MAYAUD Thierry, PAROT Serge, PAUZAT Yves, REYGAUD Claude, SERRU Romain, THALAMY Bernard, THEYS Antony.

**Absents excusés** : ROUX Jacques.

M. SERRU Romain a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	11	11	11	11	0

Le Président expose au Comité Syndical que l'étude diagnostic des réseaux et le schéma directeur réalisés en 2016 identifiaient « les tronçons de canalisations générant le plus de difficulté à l'exploitation ».

Il présente un projet prévoyant le remplacement de conduites sur 4 secteurs où a été recensé, sur 10 ans, un nombre important d'interventions « fuites/casses ».

Les tronçons objets du projet sont les suivants :

- 1) Commune de Saint Paul - La Bessade : 5 000 ml,
- 2) Commune de Saint Paul - Rue Georges Fourest : 2815 ml,
- 3) Commune de La Geneytouse – Le Puy Faucher - La Roffie Basse : 2815 ml,
- 4) Commune de Saint Bonnet Briance - Le Bourg : 2335 ml.

Ce projet prévoit également l'abandon des tracés en domaine privé.

Le montant total des travaux à réaliser, en une ou plusieurs tranches, a été estimé, par le bureau d'étude LARBRE INGENIERIE, à 1 264 863 euros HT branchements et maîtrise d'œuvre comprise.

Ces travaux pourraient faire l'objet de subventions de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Ce dernier pourrait intervenir sur la partie « mise en œuvre en domaine public » estimée à 247 436 euros HT.

Un plan de financement prévisionnel global a été établi, au vu de ces éléments, comme suit :

DEPENSES	Montant
Travaux	1 182 115,00
Maîtrise d'œuvre	82 748,00
TOTAL HT	1 264 863,00

RECETTES	Montant
Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne	505 961,00
Subvention Conseil Départemental de la Haute-Vienne	74 250,00
Subvention Etat (DETR)	75 000,00
Fonds propres	609 652,00
Total	1 264 863,00

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 05 octobre 2020.

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES ALLOIS

## Registre des délibérations du Comité Syndical

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de renouvellement des réseaux fuyards présenté,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

MANDATE le Président pour solliciter les concours financiers de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de l'Etat et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

A La Geneytouse, le 05 octobre 2020

Le Président,

LABREGERE Olivier



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 05 octobre 2020.